



2018

- 5 septembre** : Promulgation de la loi
« pour la liberté de choisir son avenir professionnel »
- 31 octobre** : Regroupement et nouveau périmètre des OPCO
- Décembre** : Création de France Compétences

2019

- Janvier** : Monétisation des heures de CPF et de DIF acquises au 31/12/2018
- Janvier** : Prélèvement de la contribution unique formation professionnelle
- Janvier** : Nouvelle définition de l'action de formation
- Avril** : Désignation définitive des OPCO
- Avril** : Appel d'offres pour les organismes CEP des salariés
- Juin** : Publication du coût des contrats d'apprentissage
- Octobre** : Lancement de l'application mobile CPF pour les smartphones

2020

- Déploiement des OPCO
- Mise en place du financement au contrat pour les CFA
- Agrément des CPIR
- Financement du CPF par la Caisse des Dépôts et Consignations
- Première collecte par les OPCO de la contribution unique sur la masse salariale 2020

2021

- Certification qualité pour les organismes de formation et les CFA
- Première collecte de la contribution unique par l'URSSAF et reversement à France Compétences

2022

- Certification qualité pour les lycées publics et privés ayant des sections d'apprentissage